



Université Claude Bernard  Lyon 1

Votre Contact : Présidence

Assistante : Isabelle Donnat
Maison de l'Université Domitien Debouzie
7 boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE Cedex
33 (0)4 72 44 79 09
secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
FF-ISD/2020-079

Nüfus ve Vatandaşlık İşleri
Genel Müdürlüğü Pasaport
İdari Karar Komisyonu T. C. İçişleri
Bakanlığı Bakanlıklar
ANKARA TURQUIE

Villeurbanne, 16 octobre 2020

A
Ministère de l'intérieur
Bureau général de l'Etat civil
Commission de décision administrative pour les passeports

Monsieur Tuna ALTINEL, qui est enseignant-chercheur depuis 1996 au sein de l'Université française « Claude-Bernard Lyon 1 », a fait l'objet de poursuites pénales du fait de sa participation le 21 février 2019 à une réunion publique organisée à Villeurbanne par l'association « Amitiés Kurdes » de Lyon-Rhône-Alpes.

Il a été relaxé de ces chefs d'inculpation par le tribunal de Balikesir par une décision motivée publiée le 21 février 2020. Le Procureur a fait appel de cette décision.

Par une décision en date du 6 juillet 2020 transmise aux parties le 13 juillet, la Cour d'Appel a rejeté l'appel que le Procureur avait formé contre l'acquittement de Monsieur ALTINEL. Elle accordait au Procureur de la République et au Procureur de la Cour de première instance 15 jours de délai pour un nouvel appel.

Le Procureur de la République n'ayant pas fait appel, la décision de la Cour d'Appel a ainsi été confirmée le 7 août et l'acquittement définitif de Monsieur ALTINEL a été confirmé le 3 septembre 2020.

Une requête en restitution du passeport de Monsieur ALTINEL a été introduite le 24 août 2020 sollicitant la levée de la décision administrative imposant la rétention du passeport de Monsieur ALTINEL.

Cette requête vient d'être refusée par la Commission chargée des décisions administratives de la police locale de Balikesir, le 28 septembre 2020.

Alors que l'acquittement de Monsieur ALTINEL est désormais définitif, il apparaît comme étant incompréhensible que son passeport ne lui soit pas restitué.



L'Université de Lyon 1 rappelle que depuis plus d'un an, Monsieur ALTINEL, après avoir été incarcéré, est retenu en Turquie et que du fait de la confiscation de son passeport, il ne peut plus assurer ses fonctions au sein de l'Université Claude-Bernard Lyon 1.

Nous vous demandons instamment de prendre en considération le statut d'enseignant-chercheur français de Monsieur ALTINEL, de lui restituer son passeport pour lui permettre de rejoindre l'Université Lyon 1 afin d'y assurer ses fonctions d'enseignement et de recherche qui manquent cruellement à son laboratoire, à son équipe pédagogique et dans son ensemble à l'université.

Ses collègues enseignant-chercheurs ont besoin de ses compétences et ses étudiants l'attendent pour leur formation dans le domaine de spécialité de Monsieur ALTINEL. Son absence de l'Université Lyon 1 pose d'importantes difficultés au département de mathématiques et à son établissement.

Nous vous prions de croire, à l'assurance de notre haute considération.



Frédéric FLEURY

Président- Université Claude Bernard Lyon